

CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS TERRITORIAUX

Procès-verbal n° 1

Samedi 27 mars 2021 – VISIOCONFÉRENCE

Étaient présents :

Cécile ABADIE, Présidente du comité territorial de la Charente-Maritime
Xavier EYHERAMENDY, Président du comité territorial des Pyrénées-Atlantiques
Pierre REMY, Président du comité territorial de la Gironde
Jean-Benoît PINOT, Président du comité territorial de la Charente
Guillaume PITOUS, Présidente du comité territorial du Limousin

Francis BAUER, Trésorier de la Ligue
Claudine BERNARD, Membre du comité directeur de la Ligue
Jean-François BRIAND, Président de la Ligue
Jean-Jacques NIVET, Vice-Président de la Ligue
Fernand RINGOT, salarié de la Ligue

Coralie ARRONDEAU, Directrice Administrative & Financière de la Fondation du Sport Français

Étaient excusés :

Simon DA SILVA, Président du comité territorial des Deux-Sèvres
Olivia PUTZEYS, Secrétaire Général de la Ligue

Étaient absents :

Jean-Baptiste BILLY, Président du comité territorial des Landes
Florian PENTALEAO, Président du comité territorial de Dordogne
Adrien PENIDON, Président du comité territorial de la Vienne
Gérard SENEGAS, Président du comité territorial du Lot-et-Garonne

Ordre du jour

1- La parole aux CTs

- Présentation des nouvelles équipes
- Projets et priorités 2021/2024

2- Situation sanitaire et vie fédérale

- Fin de saison 2020/2021
- Projections et inquiétudes liées à la saison 2021/2022
- Agenda fédéral

3- Questions diverses

La séance a débuté à 14h00

Le PowerPoint ainsi que les documents de présentation ayant servi de support à la réunion sont annexés au présent procès-verbal. Le procès-verbal fait état des discussions qui se sont engagées.

1- La parole aux CTs

- Présentation des nouvelles équipes
- Projets et priorités 2021/2024

G.PITOUS a été élu, Président du CT Limousin lors de la dernière assemblée générale. Il est donc en poste depuis peu. Il découvre son poste et partage avec nous une difficulté liée à la fusion de son CT (2017). En effet, il explique qu'en fusionnant les trois anciens comités (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze) il a perdu la possibilité de demander des subventions à deux des trois conseils départementaux. Le siège du comité territorial étant fixé en Corrèze, le CT ne peut plus solliciter l'aide du département de la Creuse et de la Haute-Vienne. Il regrette cette situation, puisqu'au lieu de réunir les forces et de mutualiser les moyens, le CT en perd.

Pour G.PITOUS, le projet du Limousin est de travailler au dé-conventionnement, re-contractualisation des sites naturels du territoire et de pérenniser l'emploi du chargé de mission du CT, à travers des actions de développement (tour d'escalade).

P.REMY a été élu, Président du CT Gironde lors de la dernière assemblée générale. Il prend ses marques actuellement. La nouvelle équipe est assez restreinte. Elle est composée de cinq membres. La priorité du CT c'est les clubs : aller vers les clubs, leur donner la parole, savoir où ils en sont... Pour le moment, compte tenu de la situation, le CT procédera par visio, mais souhaite rapidement pour échanger de vive voix avec chaque club, en se rendant sur place. Il profite de l'occasion pour faire remonter un besoin important des clubs : celui de mettre en place au plus tôt des sessions de recyclage.

X.EYHERAMENDY a été élu, Président du CT Pyrénées-Atlantiques lors de la dernière assemblée générale. L'équipe du CT a été partiellement renouvelée et compte dans ses rangs, des élus expérimentés. Le CT est professionnalisé et s'appuie sur deux salariés. L'objectif principal étant de maintenir l'emploi des salariés, tout en réussissant à trouver un équilibre financier. X.EYHERAMENDY souhaite faire remonter les inquiétudes de ses clubs vis-à-vis de la reprise des activités, de l'accessibilité des SAE et de leur perte d'effectifs. Il partage également avec nous, les inquiétudes des élus locaux, vis-à-vis des dé-conventionnements et re-contractualisations des sites naturels du département. Il fait part du besoin d'accompagnement exprimé par les élus locaux, afin de les rassurer sur les impacts juridiques et des conséquences que peuvent avoir la re-contractualisation des sites, au travers des nouveaux contrats d'entretien. Le souhait du CT étant bien évidemment de maintenir l'accès aux sites et de les garder aussi ouverts et libres que possible. Son Président précise également qu'il souhaite voir se mettre en place des liens réguliers entre le CT64 et la Ligue, pour le suivi des dossiers (formations, compétitions, ...).

JF.BRIAND précise que c'est la volonté de la Ligue de se rapprocher de ses CT en maintenant des liens réguliers.

C.ABADIE a été élue, Présidente du CT Charente-Maritime lors de la dernière assemblée générale. Le CT se compose de six clubs et est professionnalisé. Il compte aujourd'hui deux salariés. Le CT a récemment fait l'acquisition d'une tour mobile d'escalade pour maintenir l'emploi d'un des deux salariés. Les objectifs du CT reposent sur la pérennisation des emplois des salariés et l'aide aux clubs, afin de redynamiser l'activité escalade sur le département. La nouvelle équipe souhaite s'investir sur trois projets : la re-contractualisation des sites naturels du département, sur la promotion des activités loisirs, le développement des compétitions pour les jeunes.

JB.PINOT est le Président du CT Charente, il a été réélu pour un deuxième mandat. Il travaille, depuis 2017, à redynamiser le CT. Ce travail l'amène à recruter, pour septembre, un conseiller technique départemental. Cet emploi sera porté par le CT et réparti entre les clubs FFME du départemental et le club CAF d'Angoulême. Localement, les clubs (FFME, CAF) ont toujours travaillé ensemble. JB. PINOT souligne deux projets importants pour le CT : le développement des SAE et la re-contractualisation des SNE.

Suite à ces présentations, JF. BRIAND tient à remercier tous les Présidents et Présidentes présent.e.s et se dit satisfait de voir ces nouveaux élus déjà très investis. Il tient

également à préciser que la Ligue se rendra disponible pour travailler et accompagner tous les CT et clubs qui s'engagent dans la vie fédérale.

2- Situation sanitaire et vie fédérales

- Fin de saison 2020/2021
- Projections et inquiétudes liées à la saison 2021/2022

L'ensemble de ces dispositifs sont présentés dans le PPT support de la réunion (annexe 1).

#SoutiensTonClub Présentation effectuée par Coralie ARRONDEAU de la Fondation du Sport Français. Le document de présentation du dispositif ainsi qu'une FAQ est consultable en annexe (annexe 2 et annexe 3).

C.ABADIE souhaite avoir la confirmation que ce dispositif peut être mobilisé par tous les clubs de sports (tous sports confondus).

C.ARRONDEAU explique que tous les clubs affiliés à une fédération reconnue par le ministère des sports peuvent s'inscrire sur la plateforme. Elle précise également que les clubs omnisports peuvent inscrire des sections, ce qui peut leur permettre de créer autant de cagnottes que de sections. Pour cela, il faut le mentionner au moment de l'inscription.

P.REMY s'interroge quant aux documents à fournir lors de l'inscription, notamment vis-à-vis du budget. Est-ce le budget prévisionnel de l'année en cours ?

C.ARRONDEAU répond que l'association peut communiquer soit le dernier connu ou soit le budget prévisionnel de l'année en cours. Elle précise que le budget est un plus, il permet de faire remonter des difficultés à l'appui de données chiffrées. Elle demande également aux clubs de ne pas hésiter à faire remonter ces difficultés.

P.REMY explique que les difficultés ne sont pas toutes connues à l'instant T, mais qu'effectivement dans un futur proche, il est probable que de nouvelles difficultés apparaissent.

C.ARRONDEAU est consciente de ce problème et c'est pourquoi la Fondation a souhaité maintenir la plateforme.

JF.BRIAND demande s'il est possible de saisir la Fondation sur des appels à projets.

C.ARRONDEAU précise que dans un second temps cela sera possible et qu'aujourd'hui ils ont mis en place un processus de labélisation qui peut permettre de bénéficier des avantages du mécénat. Et ils souhaitent à moyen terme mettre en place des appels à projets.

JF.BRIAND pose la question du fond de solidarité présent dans le dispositif, peut-il être saisi directement par les clubs ?

C.ARRONDEAU répond que le fond de solidarité ne peut pas être saisi directement mais que le fait d'être inscrit sur la plateforme rend automatiquement éligible. Elle précise que la Fondation a établi des critères objectifs pour pouvoir redistribuer l'enveloppe du fond de solidarité. L'idée n'étant pas de distribuer 5 à 10€ aux 6 000 clubs de la plateforme mais bien d'avoir une stratégie d'aide aux clubs.

JF.BRIAND souhaite se faire le relayer des petits clubs de départements ruraux pour lesquels la recherche de donateur n'est pas simple. En effet, il n'existe pas toujours sur ces territoires de grandes enseignes capables d'aider financièrement les clubs et les adhérents de ces clubs sont parfois eux même en difficulté financière. Il a peur que ce dispositif leur demande beaucoup d'énergie pour sans doute peu de retombées.

C.ARRONDEAU comprend très bien la difficulté présentée mais souhaite rappeler que s'inscrire sur la plateforme est totalement gratuit et que cela est extrêmement rapide et simple d'utilisation. Ce qui demande un peu plus d'énergie est de faire vivre la plateforme au travers de communication. En ce qui concerne le critère de territorialité, elle précise que de nombreuses personnes restent attachées à leur territoire d'origine et qu'au regard de la situation, elles sont nombreuses à vouloir aider leurs clubs de cœur. Il n'y a pas de règle en la matière, la plateforme a connu des clubs de tailles et de territoires différents qui ont réussi à mobiliser autour d'eux. Elle rappelle que tout se joue au niveau de l'animation et de la communication autour de cette plateforme.

Carte Passerelle

J-J.NIVET regrette que ce dispositif ne soit ouvert qu'aux élèves licenciés USEP, UGSEL ou UNSS. Il souhaite faire remonter cette remarque au niveau du CNOSF par le CROS Nouvelle-Aquitaine. Il trouverait intéressant que cette carte soit distribuée à tous les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} de France y compris dans les DOM et les TOM. Cela permettrait de toucher plus de monde. Il précise que si tous les collèges ont des structures UNSS, toutes les écoles primaires n'ont pas de structures affiliées à l'USEP ou UGSEL.

F.RINGOT explique que cette remarque a déjà fait l'objet d'une remontée au niveau du CNOSF, qui explique que c'est un choix politique de travailler avec l'USEP, UGSEL et l'UNSS.

P.REMY s'interroge quant à l'encadrement des séances. Sont-elles faites par les professeurs ou par les clubs ? Et que peut-on faire en 3 séances ?

F.RINGOT répond que l'objectif de la carte passerelle est de faire découvrir à l'enfant l'activité du club. Nous sommes donc bien là sur des séances découvertes. Ces séances sont encadrées par les clubs dans le cadre de leur activité classique.

J-J.NIVET précise que la carte passerelle permet à l'enfant d'être couvert par une assurance lors de ces séances, ce qui n'est habituellement pas le cas lorsque qu'un jeune (non licencié) vient découvrir l'activité dans un club.

C.ABADIE demande quand est-ce que cette carte sera mise en place.

F.RINGOT explique que le dispositif sera (renouvelé) mis en place à la rentrée de septembre 2021.

Pass'sport

C.ABADIE demande s'il existe des dispositifs semblables pour les adultes.

F.RINGOT répond qu'à sa connaissance il n'existe pas aujourd'hui de dispositif tel que celui-là pour les adultes.

J-J.NIVET est d'accord pour dire qu'aujourd'hui les adultes ont été les plus impactés par les mesures sanitaires. En effet, ils n'ont rien pu faire en SAE, contrairement à ce qui a été possible à certaines périodes pour les enfants. Il trouverait intéressant que nous puissions faire remonter cette information au CROS afin que l'on puisse réfléchir à des solutions spécifiques envers ce public. L'idée étant de trouver des solutions pour permettre le retour des adultes dans les clubs. Les clubs vont pour la plupart proposer des « ristournes » aux adhérents de cette année, qui se réinscriront l'année prochaine. Mais ces mesures, coûteuse pour les clubs ne suffiront sans doute pas.

Enfin, il souhaite attirer l'attention des Président.e.s concernant des possibilités d'aide CAF pour les familles les plus en difficulté. Il existe sur certains territoires des aides CAF, qui peuvent être sollicitées par les allocataires afin de les aider financièrement à réinscrire leurs jeunes dans les clubs. Il faut donc faire passer l'information aux clubs afin que les parents se renseignent auprès de leur CAF. Pour conclure, il rappelle également qu'il peut exister des aides au sein des CE des entreprises.

Les Projets Sportifs Fédéraux

P.REMY s'étonne quant au montant minimal des subventions (montant fixé à 1 500€ et 1 00€ pour les clubs issus des territoires ruraux). Il explique que les clubs n'ayant pas de salariés auront du mal à proposer des projets atteignant des budgets supérieurs à cela.

J-B.PINOT partage tout à fait les propos de P.REMY et rajoute que pour proposer des projets à 2 500€ ou 2 000€, subventionnés à maximum 66%, les clubs doivent avoir la capacité à payer les 34% restant. Ce qui n'est souvent pas le cas pour les petits clubs.

F.RINGOT précise que ces règles du jeu n'ont pas été fixées par la fédération mais bien par l'Agence Nationale du Sport. Il précise également que l'année dernière des clubs de Nouvelle-Aquitaine sans salarié ont réussi à obtenir des aides au travers du PSF.

C.ABADIE demande à ce que les projets ayant obtenu une aide au titre du PSF puissent être connus, afin de permettre aux clubs d'avoir quelques exemples de projets subventionnés.

P.REMY regrette le timing imposé au regard de la situation exceptionnelle. Pour lui, il est compliqué de demander aux clubs de se projeter dans des projets alors même que cette année il ne s'est rien passé et que les perspectives de reprises sont difficiles à dessiner.

Le Plan Rebond, mis en place par le Conseil Régional, est un dispositif pour lequel seule la Ligue peut élargir. Cependant, ce dispositif peut permettre à la Ligue de mutualiser des achats au profit des clubs.

J-J.NIVET et J-F.BRIAND trouve ce dispositif très intéressant. Ils sont d'accord pour dire qu'il faudrait recenser les besoins des clubs en matière de matériel afin de grouper des achats. Ce dispositif peut permettre à tous les clubs de la Nouvelle-Aquitaine d'acquérir du matériel à moindre coûts.

P.REMY demande s'il serait possible d'avoir un document compilé présentant ces différents dispositifs, afin de les faire parvenir aux clubs ?

F.RINGOT explique qu'il va y travailler.

J-J.NIVET ajoute que le CROS Nouvelle-Aquitaine doit être en train de travailler sur un document similaire et qu'il serait sans doute intéressant de savoir où ils en sont.

- Agenda fédéral

Le prochain CPCT est fixé au 26 juin, en visioconférence, à partir de 9h30

3- Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Pour clore la réunion, le Président de la Ligue, J-F.BRIAND, remercie encore les Président.e.s d'avoir participé à cet échange. Il réaffirme la volonté de la Ligue d'être aux côtés des CT et de travailler avec eux. Il informe les Président.e.s de sa volonté d'aller à la rencontre de tous, lorsque la situation sanitaire le permettra. Enfin, il compte sur eux pour faire le relayer auprès des clubs de leur territoire de ce qui a été présenté aujourd'hui et faire remonter les besoins des clubs.

La séance est levée à 16h30

Le Président de la Ligue
Jean-François BRIAND



Le secrétaire de séance
Fernand RINGOT

Annexe 1 – PowerPoint CPCT 27/03/2021

Annexe 2 – Présentation #SoutiensTonClub

Annexe 3 – Foire aux questions #SoutiensTonClub

